

Projet de déclaration de la délégation sénégalaise lors de l'EPU du Kenya
1MN 10

Monsieur le Président,

Le Sénégal souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Kenya conduite par Monsieur, et la félicite pour la qualité du rapport soumis à l'examen.

Le Kenya a, depuis son passage à l'EPU en 2010, enregistré des avancées significatives dans le domaine des droits de l'homme en promulguant une nouvelle Constitution, une charte des droits fondamentaux qui porte sur la réforme de la police et du système pénitentiaire dans le but de mieux garantir les droits socioéconomiques fondamentaux, notamment pour les femmes, les enfants et les minorités.

A ce propos, le Sénégal salue l'initiative « vision 2030 » établie par le Kenya dans son deuxième plan à moyen terme qui, de façon visible, marque un tournant important dans les efforts entrepris par le gouvernement Kenya pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement économique.

La délégation sénégalaise félicite le Kenya de cette décision et lui recommande.

- de poursuivre la réforme du système judiciaire et pénitentiaire en se dotant des ressources humaines et matérielles nécessaires à cet effet
- de continuer à sauvegarder le droit des minorités autochtones y compris les groupes vulnérables
- de renforcer la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles

Pour terminer, nous souhaitons plein succès au Kenya dans la mise en œuvre des recommandations de ce second cycle de l'EPU.

Je vous remercie.

Vérifier au prononcé